

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance ordinaire du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt juin, à 09 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise DODDI-POUYET.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice	11
Présents	7
Pouvoirs	3
Votants	9

Présents :

Nathalie LALLIER, Françoise DODDI-POUYET, Carole OUVRARD, Claudette SERGENT, Colette BENOIST, Marie-Noëlle LE BEUZ, Claude LABBE

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Catherine REYT a donné pouvoir à Françoise DODDI-POUYET, Michèle PRIEUR a donné pouvoir à Claude LABBE, Bernard PINGUET a donné pouvoir à Colette BENOIST

Absent(s) excusé(s) :

Peggy PERROCHON

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

DELIBERATION N° DEL_2023_012

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente du CCAS, expose,

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (le Président du Centre Communal d'Action Sociale), il est établi à partir de la comptabilité communale et présente les résultats d'exécution du budget.

I – Présentation générale

La section de fonctionnement clôture l'exercice avec un excédent de 92.747,74 €, la section d'investissement avec un excédent de 37.725,68 €, soit un excédent net global de 130.473,42 €.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice		1 869,13 €	789 817,92 €	715 893,19 €	789 817,92 €	717 762,32 €
Clôture 2021		35 856,55 €		166 672,47 €		202 529,02 €
Totaux (I)		37 725,68 €	789 817,92 €	882 565,66 €	789 817,92 €	920 291,34 €
Résultat de l'exercice		37 725,68 €		92 747,74 €		130 473,42 €
Restes à réaliser (II)						
Totaux (I+II)		37 725,68 €	789 817,92 €	882 565,66 €	789 817,92 €	920 291,34 €
Solde définitif		37 725,68 €		92 747,74 €		130 473,42 €

II – La section de fonctionnement

Les dépenses

Les dépenses réelles s'élèvent à 787 948,79 €.

- Chapitre 011 – Charges à Caractère Général (369 839€) - 66,5 K€ de dépenses non réalisées

Sur le poste 604 – achats de prestations de services, seuls le séjour hiver et un mini-séjour en Alsace en fin d'année pour les marchés de Noël ont eu lieu, alors qu'un séjour en France, un séjour hiver, et deux mini-séjours faisaient l'objet de prévisions.

Concernant les animations, les repas à la restauration n'ont repris qu'en mai et n'ont pas retrouvé leur public. Des crédits supplémentaires ont été ajoutés pour le portage de repas à domicile, toutefois ils n'ont pas été consommés en totalité. En effet, nous avons constaté sur les six derniers mois de l'année environ une baisse de la demande.

Sur le poste 6228 – rémunérations d'intermédiaires divers, des crédits ont été inscrits pour un stage arts plastiques et un stage non déterminé, ceux-ci n'ont pas eu lieu. Il en est de même pour des Paroles et Tartines, or un seul a été payant, les autres ayant été assurés par des partenaires ou services municipaux.

Sur le poste fêtes et cérémonies, la fête de la crêpe n'a pas pu se tenir toujours compte-tenu des conditions sanitaires, et le repas des seniors a coûté moins cher, ce qui est dû à un nombre d'inscrits inférieur aux prévisions. Enfin, c'est également sur les quatre séances de cinéma, que le réalisé est en dessous des prévisions budgétaires.

Les crédits prévus pour la formation du personnel au nouveau logiciel n'ont pas été utilisés, l'acquisition d'un logiciel complet et adapté aux besoins du CCAS ayant été reporté (-8,2 K€ comprenant une enveloppe annuelle pour toutes formations des agents du CCAS). On retrouve cette dépense non réalisée sur la ligne 6156 – Maintenance.

- Chapitre 012 – Charges de personnel (374 448 €) - 7,3 K€ de dépenses non réalisées, soit 1,95 % des prévisions budgétaires

En fin d'année, une décision modificative augmentant de 10 K€ le budget a été votée, aussi cela a permis d'absorber la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, qui n'était pas annoncée par le gouvernement lors de la préparation budgétaire, la prime d'objectif et l'augmentation du SMIC. Toutefois, l'écart entre les prévisions et les réalisations s'explique essentiellement par la cotisation pour l'assurance du personnel qui a été surestimée lors de la préparation budgétaire.

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (42 130 €) - 60,8 K€ de dépenses non réalisées

Les crédits affectés aux aides diverses n'ont pas été intégralement consommés cette année encore, ceci étant fonction des demandes d'aides présentées et des décisions de la commission permanente qui ont découlé de leur analyse.

Le comité du syndicat des Personnes Handicapées du Val d'Orge a décidé de ne pas faire appel aux cotisations des communes adhérentes (-3,5 K€).

Enfin, une partie de l'enveloppe supplémentaire pour l'attribution de subventions aux associations n'a pas été utilisée.

- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles (132 €)

Il s'agit du remboursement d'une caution suite à la restitution d'un logement à la Résidence Louis Poizeaux.

- Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions

Le comptable public, Trésorerie de Sainte Geneviève des Bois, a demandé l'inscription de crédits en fin d'année 2022 pour constituer une provision destinée à financer les non-valeurs (créances non recouvrées) qui pourraient être présentées. Ce chapitre est équilibré par la même somme en recettes au chapitre 78.

Les recettes

Les recettes réelles s'élèvent à 715 893,19 €, soit 185 893,13 € hors subvention communale.

- Chapitre 013 – Atténuation de charges (301 €)

La compensation financière de l'État pour la prime inflation versée par le CCAS aux agents en 2022 figure sur ce chapitre.

- Chapitre 70 – Produits des services (165 085 €) - 41,7 K€ de recettes non réalisées

Comme indiqué dans les dépenses, un mini-séjour et un séjour en France n'ayant pas eu lieu, il manque des recettes par rapport aux prévisions sur le poste 706 – prestations de services.

Par ailleurs, les participations pour le portage de repas à domicile sont inférieures aux prévisions, ce qui est conforme à la constatation sur une partie de l'année d'une baisse de la demande des bénéficiaires de ce service.

Les charges des logements de la Résidence Louis Poizeaux, sont inférieures aux prévisions car deux locataires ont quitté la résidence pendant l'année.

- Chapitre 74 – Dotations et participations (530 000 €)

En 2022, seule la subvention communale figure sur chapitre.

- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (20 507 €)

Il s'agit des loyers hors charges de la résidence Louis Poizeaux, et ils sont inférieurs aux prévisions compte-tenu de deux départs au cours de l'exercice.

- Chapitre 78 – Reprises sur amortissements et provisions

Aucune réalisation sur ce chapitre qui vient en équilibre du chapitre 68 en dépenses.

III – La section d'investissement

Les dépenses

Il n'y a pas eu de besoins en investissement (mobilier ou matériel) au cours de l'exercice, et l'acquisition d'un logiciel pour l'ensemble des missions du CCAS a été reportée.
De plus, il n'y a pas eu de remboursement de caution aux résidents de la Résidence Louis Poizeaux ou à leurs familles.

Les recettes

Les écritures d'amortissements figurent en recettes d'investissement pour 1 869,13 €

Le Conseil d'Administration du CCAS ayant entendu l'exposé de Madame Françoise DODDI-POUYET,

VU la délibération n° 2022_005 du 5 Avril 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022,

VU la délibération n°2022_022 du 6 Décembre 2022 approuvant la décision modificative n°1 du budget 2022,

CONSIDÉRANT que Madame Nathalie LALLIER, Présidente du CCAS, doit quitter la séance lors du vote du Compte Administratif,

CONSIDÉRANT que Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente, a présidé la séance pour le vote du Compte Administratif 2022,

Après avoir délibéré par :

9 voix pour

1 sans participation :

Nathalie LALLIER

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2022 présentant les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Réalisations			
Dépenses (I)		789 817,92 €	789 817,92 €
Recettes (II)	1 869,13 €	715 893,19 €	717 762,32 €
Résultat antérieur reporté			
Déficit (III)		73 924,73 €	73 924,73 €
Excédent(III)	35 856,55 €		35 856,55 €
Résultat de l'exercice			
Déficit (IV =I-(II+III))			
Excédent (IV=II+III-I)	37 725,68 €	92 747,74 €	130 473,42 €
Restes à réaliser			
Dépenses (V)			
Recettes (VI)			
Résultat net			
Déficit (IV+V-VI)			
Excédent (IV-V+VI)	37 725,68 €	92 747,74 €	130 473,42 €

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste, le 20 juin 2023.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Nathalie Lallier.